

SECTION 1 : Identification et renseignements sur l'entreprise

Nom du produit : 2038 Asphalt Emulsion VCT Adhesive
Product Code : 2038
Fabricant/fournisseur : Roberts Canada Ltd.
Adresse : 34, chemin Hansen S.
Brampton (Ontario)
L6W 3H4
Téléphone : 905-791-4444, de 9 h à 17 h (HE)
Téléphone d'urgence : (888) 226-8832 (CANUTEC) Réponse dans les 24 heures
Utilisation recommandée : Adhésif

SECTION 2 : Identification des dangers

SIMDUT/OSHA : Cette matière est considérée comme dangereuse par le SIMDUT 2015 et la norme de communication des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Classification du substance ou mélange : Toxicité aiguë, orale, catégorie 4
(SIMDUT 2015, catégorie 2)
Corrosion/irritation cutanée,
OSHA HCS 2012) Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2A

Signal Word : Avertissement
Énoncés de danger : Nocif s'il est avalé.
Irrite la peau
Peut provoquer une réaction cutanée allergique Provoque une irritation grave des yeux



Pictogrammes de danger :

Conseils de prudence : Évitez de respirer les vapeurs
Se laver les mains soigneusement après la manipulation.
Porter des lunettes de protection, des vêtements de protection, des gants de protection SI SUR LA PEAU :
Laver avec beaucoup de savon et d'eau.
En cas d'irritation de la peau : Consulter un médecin.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes. Lentilles de contact à distance, si présentes et faciles à utiliser. Continuer le rinçage.
Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.
EN CAS D'INGESTION : Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas d'ingestion, ne PAS provoquer de vomissements.
Jeter le contenu ou le contenant à l'installation de manutention des déchets autorisée.

SECTION 3 : Composition/information sur les ingrédients

<u>Nom chimique</u>	<u>CAS #</u>	<u>Poids %</u>	<u>DL50 rat, oral</u>	<u>LC 50 rat, inhalation</u>
Ciment asphaltique (sous forme de fumée)	8052-42-4	47	NA	NA
Rosine	8050-09-7	1.3	3 mg/kg	110 mg/m3
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	0.4	214mg/kg	NA
Lignine, sel de sodium	37203-80-8	0.4	NA	NA
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	0.4	40 mg/kg (intrapéritonéale)	NA

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

Mesures de premiers soins générales : Ne donnez jamais rien par la bouche à une personne inconsciente. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin (Montrez l'étiquette si possible).

Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION : Retirer à l'air frais et garder au repos dans une position confortable pour respirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal.

Premiers soins après le contact avec la peau : **SI SUR LA PEAU :** Rincer immédiatement avec beaucoup de savon et d'eau (pendant au moins 15 minutes). En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.

Premiers soins après le contact avec les yeux : **SI DANS LES YEUX :** Rincer immédiatement et soigneusement, en éloignant les paupières de l'œil (15 minutes minimum). Retirer les lentilles de contact, si elles sont présentes et si elles sont faciles à enlever. Continuer le rinçage. En cas d'irritation des yeux, consulter un médecin.

Premiers soins après l'ingestion : Rincer la bouche. EN CAS D'INGESTION, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin . Ne pas provoquer de vomissements.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes/blessures après inhalation : L'inhalation à des concentrations élevées peut causer des effets indésirables sur les poumons, notamment la toux et
essoufflement.

Symptômes/blessures après un contact avec la peau : Peut causer des démangeaisons et des rougeurs. Le contact pendant une longue période peut provoquer une sensibilisation
réaction chez certaines personnes lorsque des expositions répétées entraînent une
réaction allergique cutanée.

Symptômes/blessures après un contact visuel : Un contact direct avec les yeux est susceptible de causer de la rougeur, des démangeaisons et de la douleur. Symptômes/blessures après l'ingestion : L'ingestion aiguë peut causer des nausées, des douleurs gastriques, des vomissements et de la diarrhée. Symptômes chroniques : Aucune donnée disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**Agent extincteur**

Agent extincteur approprié : Produit chimique sec, dioxyde de carbone, mousse. Le jet d'eau peut répandre le matériau brûlant.

Produits de combustion dangereux

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, sulfure d'hydrogène, sous-produits de combustion inconnus

Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou du brouillard pour refroidir les contenants exposés. Faire preuve de prudence au combat

tout feu chimique. Ne jetez pas l'eau de lutte contre l'incendie dans l'environnement.

Protection pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas entrer dans la zone de feu sans équipement de protection approprié, y compris respiratoire

protection.

SECTION 6 : Mesures de rejet accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Évacuer la zone. Restez au vent. Zone de ventilation. Le déversement devrait être traité par des équipes de nettoyage formées et munies d'un équipement de protection chimique complet (voir la section 8).

Pour le personnel non urgent

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection décrit à la section 8.

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel inutile.

Pour les intervenants d'urgence

Équipement de protection : Porter des vêtements de protection appropriés, des gants et une protection des yeux ou du visage.

Précautions environnementales

Empêcher l'accès aux égouts et aux eaux publiques. Informer les autorités si le liquide pénètre dans l'environnement en quantités à déclarer

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Le confinement : les déversements containants avec des digues ou des absorbants empêchent la migration et l'entrée dans les égouts ou les flux. Méthodes de nettoyage : Absorber les déversements avec des solides inertes, comme l'argile ou la terre diatomée, dès que possible. Placer dans un contenant approprié pour l'élimination conformément au règlement sur les déchets (voir l'article 13).

Renvoi à d'autres sections

Aucune information supplémentaire disponible.

SECTION 7 : Manutention et entreposage

Précautions de manipulation sécuritaire

Précautions de manipulation sécuritaire : Ne pas manipuler tant que toutes les précautions de sécurité n'ont pas été lues et comprises. Lavez-vous les mains et les autres zones exposées avec de l'eau et du savon doux avant de manger, de boire ou de fumer et de travailler. Assurer une bonne ventilation dans la zone de traitement pour empêcher la formation de vapeur. Ne respirez pas la brume.

Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage : Conserver seulement dans le contenant d'origine dans un endroit frais.

Protéger contre le gel. Protéger contre la chaleur extrême.

Utilisation finale précise

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition et protection personnelle

Aucune limite d'exposition n'a été établie pour le produit lui-même. Voici les limites d'exposition pour les principaux composants du produit.

8052-42-4 Asphalte 0,5 mg/m³ (vapeurs, fraction inhalable) 8050-09-7 Colophane NAv

Protection personnelle :

Protection des mains : Utiliser des gants résistant aux produits chimiques lorsqu'un contact prolongé ou répété peut survenir. Les gants doivent être en caoutchouc butyle, en caoutchouc nitrile, en PVC ou en alcool polyvinylique.

Protection des yeux : Protection des yeux, y compris les lunettes de protection chimiques ou les lunettes de sécurité appropriées au travail

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés pour éviter tout contact.

Protection respiratoire : Respirateur à vapeur organique approuvé lorsque la concentration de vapeur dépasse les limites d'exposition applicables

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

État physique :	Liquide épais
Apparition	Noire
Couleur :	Noire
Odeur :	Odeur de pétrole
Seuil d'odeur :	Aucune donnée disponible
pH :	10-11.4
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) :	Aucune donnée disponible
Point de fusion :	Aucune donnée disponible
Point de congélation :	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition :	100 °C (212 °F)
Point d'éclair :	>93,3 °C (200 °F) Cleveland Open Cup
Température d'auto-inflammation :	Aucune donnée disponible
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gazeuse) :	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur :	< 1 mm Hg @ 20°C
Densité de vapeur relative à 20 °C :	Plus lourd que l'air.
Densité relative :	Aucune donnée disponible
Solubilité :	Aucune donnée disponible
Log Pow :	Aucune donnée disponible
Log Koe :	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique :	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique :	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives :	Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes :	Aucune donnée disponible
Limite d'explosivité :	Aucune donnée disponible
Contenu en COV :	1,7 g/l

*Pour déterminer la teneur en COV conformément aux exigences établies par la Ozone Transport Commission (OTC), en vigueur le 01-01-2009

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions de manutention et d'entreposage recommandées (voir la section 7).

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune connue.

Conditions à éviter : Chaleur extrême.

Matières incompatibles : Éviter le contact avec : Agent oxydant.

Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique génère : Oxydes de carbone (CO, CO2) Oxydes de soufre et autres vapeurs toxiques communs à la dégradation thermique des composés organiques

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Voies d'exposition :	Inhalation Oui	Absorption cutanée Non	Peau et yeux Oui	Ingestion Oui
-----------------------------	-------------------	---------------------------	---------------------	------------------

Toxicité aiguë	Oral, catégorie 4
Corrosion/irritation cutanée :	Irritant cutané de catégorie 2
Lésions/irritations oculaires graves :	Irritant oculaire grave Catégorie 2A
Respiratoires :	Non classé
Sensibilisation cutanée :	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Mutagénicité des cellules germinales :	Non classé
Cancérogénicité :	Non classifié
Toxicité pour la reproduction :	Non classifié
Toxicité spécifique pour les organes cibles (exposition unique) :	Non classifié
Toxicité spécifique pour les organes cibles (exposition répétée) :	Danger par aspiration : Non connu.

SECTION 12 : Renseignements écologiques

Écotoxicité :	Aucune information supplémentaire disponible
Persistance et dégradabilité :	Aucune information supplémentaire disponible
Potentiel de bioaccumulation :	Aucune information supplémentaire disponible
Mobilité dans le sol :	Aucune information supplémentaire disponible
Autres effets indésirables :	Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Incinérer ou enfouir les matières séchées dans un site d'enfouissement conformément aux règlements fédéraux, étatiques et locaux. Pour l'élimination de matières liquides dans une installation autorisée conformément aux réglementations fédérales, étatiques et locales

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer les déchets de façon sécuritaire conformément aux règlements locaux/nationaux. Ne pas laisser le produit être rejeté dans l'environnement.

SECTION 14 : Information sur le transport

Conformément à la description du document du ministère des Transports :	Adhésif
Classes de danger du ministère des Transports :	Non réglementé

Autres renseignements

Description du connaissance :	ADHÉSIFS, NOS	Code ONU/NA : s.o.
Transport maritime :	Aucune information supplémentaire disponible	
Transport aérien :	Aucune information supplémentaire disponible	
Remarques :	Pas de marchandises dangereuses au sens de USDOT, IMDG, IATA/IMO	

SECTION 15 : Renseignements réglementaires

Réglementation fédérale américaine

Toutes les substances chimiques de ce produit sont répertoriées dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) de l'EPA (Environmental Protection Agency).

CERCLA Quantité à déclarer : Non inscrite comme substance dangereuse CERCLA

Article 311/312 de la LEP Classes de danger : **Danger** immédiat (aigu)

Risque chronique pour la santé

Article 313 de la LEP : Non assujéti aux exigences de déclaration de la LEP puisqu'il ne contient pas de produit chimique toxique à des concentrations supérieures au seuil minimal

CANADA

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS ou exemptés

Réglementation des États américains

Asphalte (no CAS 8052-42-4) (CA,MA, MN,NJ,PA,RI) : Colophane (no CAS 8050-09-7) (MN) Hydroxyde de potassium (no CAS 1310-58-3) (MA,PA,NJ)

SECTION 16 : Autres renseignements

La présente fiche technique de sécurité est préparée conformément au SIMDUT 2015 et à la Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200) de l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA) des États-Unis.

Cote HMIS III

Santé : 2; Inflammabilité : 1; Physique : 0; Protection individuelle : gants, lunettes de

sécurité Préparé par : Roberts Product Safety & Regulatory Compliance Group, (905)

791-4444

Les informations contenues dans le présent document sont données de bonne foi, mais aucune garantie expresse ou implicite n'est donnée. Roberts exhorte les utilisateurs de ce produit à évaluer son adéquation et sa conformité aux réglementations locales, car Robert ne peut pas prévoir le caractère final du produit, ni le lieu d'utilisation final.

Date d'émission : 02/27/2023